



Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, BATI SAIN / BOUNAIB REDA ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N°: 590206657

PROPRIETAIRE

Nom: SNC Geoxia Nord Ouest
Adresse: 15 rue pierre et marie curie

Ville: 59260 LEZENNES

😝 MISSION

Adresse : 123 Route nationale
Ville : 62670 MAZINGARBE

Lot:

⚠ DONNEUR D'ORDRE

Nom : SNC Geoxia Nord Ouest
Adresse : 15 rue pierre et marie curie
Ville : 59260 LEZENNES

MISSION

Type: Maison Nbre pièces: 10

Cadastre: Bâtiment: Lot secondaire: Porte: Date de visite: 11/07/2023 Escalier:

Accompagnateur : PAS Opérateur : BOUNAIB Reda Étage : RDC

DIAGNOSTICS

Diagnostic gaz

Diagnostic électrique

Diagnostic DPE

État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

Rapport

n° de rapport : 590206657 DDT : 1 sur 42

Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12





Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), BOUNAIB Reda, agissant à la demande de SNC Geoxia Nord Ouest, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 11/07/2023

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le: 11/07/2023

Cachet:

DIACROSTICS IMMOBILIERS
BATI SAIN / BOUNAIB REDA
116 RUE DE MELCHAMEZ
59830 BOUVINES
06 60 32 69 09
Siret: 808 303 705 000 12 - code APE: 7120B

Signature:

Société

BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com

Web : https://batisain.bc2e.com Siret : 808 303 705 000 12 Rapport

ABounsi

n° de rapport : 590206657 DDT : 2 sur 42





Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.



Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic gaz

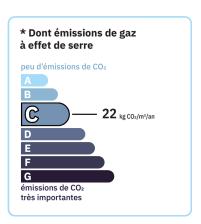
Diagnostic gaz n°1

L'installation ne comporte aucune anomalie.



Diagnostic DPE





Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12 n° de rapport : 590206657

DDT: 3 sur 42





État des Installations Intérieures de Gaz

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de

réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 de juillet 2022

MISSION N°: 590206657

A. PROPRIETAIRE

SNC Geoxia Nord Ouest Nom: Adresse: 15 rue pierre et marie curie

Ville: 59260 LEZENNES A. MISSION

Adresse: 123 Route nationale Ville: **62670 MAZINGARBE**

_ot:

DONNEUR D'ORDRE

SNC Geoxia Nord Ouest Nom: Adresse: 15 rue pierre et marie curie Ville: 59260 LEZENNES

A. MISSION

Maison Type: Nbre pièces :

Cadastre: Bâtiment : Lot secondaire :

Porte: Date de visite : 13/09/2023 Escalier:

Opérateur : **BOUNAIB Reda** PAS Accompagnateur : Étage : **RDC** D'ACCOMPAGNATEUR

Installation Distributeur Gaz : **GrDF** Nature du gaz : Gaz naturel NON

alimentée: Référence client :

CONCLUSIONS

L'installation ne comporte aucune anomalie.

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.

Scannez et téléchargez votre rapport

n° de rapport : 590206657 GAZ: 1 sur 3 DDT: 4 sur 42

Rapport



Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

B. <u>DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ</u> :

Informations sur le titulaire du contrat de fourniture de gaz non communiquées

C. <u>IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC</u> :

BOUNAIB Reda membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétence sont certifiées par I CERT RUE DE LA TERRE VICTORIA SAINT GREGOIRE, le 27/10/2019, numéro de certification : CPDI 4711
- Assurance : ALLIANZ 62 490 415 Date de validité : 31/12/2023
- BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ 59830 BOUVINES

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS:

GENRE (1), MARQUE, MODÉLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque apppareil concerné
Appareil Etanche, ,	Etanche	nc		L'appareil ne comporte aucune anomalie. Absence de gaz : impossibilité de vérifier si l appareil est adapté au gaz. Des points de contrôle n'ont pu être réalisé, se référer au tableau L ci-dessous.

⁽¹⁾ Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE (3)	A1(4), A2(5), DGI(6), 32C(7)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Néant	Néant	Néant	Néant

Lexique des abréviations utilisées :

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisé.
- (4) A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.
- (5) A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt le fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
 (6) DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt
- l'alimentation en gaz jusqu'à suppréssion du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispostif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon

F. <u>IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE</u> **CONTROLÉS ET MOTIFS:**

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits):

L'attention du donneur d'ordre est attirée sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

Il est rappelé au donneur d'ordre que la responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités :

Néant

G. CONSTATATIONS DIVERSES:

NC (Non Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée Concerné) NC (Non Concerné) Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté Le conduit de raccordement n'est pas visitable NC (Non Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité Concerné)

H. CONCLUSION:

L'installation ne comporte aucune anomalie

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

Scannez et téléchargez votre rapport Société Rapport

BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel: 06 60 32 69 09 | Mail: reda.bounaib@bc2e.com

Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12



n° de rapport : 590206657 GAZ: 2 sur 3 DDT: 5 sur 42



⁽²⁾ Non raccordé - Raccordé - Étanche

Le ou les appareils doivent être contrôlés périodiquement par une personne qualifiée et entretenus conformément à leur notice d'utilisation

	et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
i.	Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
P	. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c: Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du oint de Livraison ou du numéro de compteur; Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite). Remise au syndic ou au ailleur social de la "fiche informative distributeur de gaz" remplie.
Τα ľé	L. <u>OBSERVATIONS DIVERSES</u> : bus les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de détablissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions de la conformité de la conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le quide "modifications mineures" dispensent de cette obligation

mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation. néant

L. POINT(S) DE CONTRÔLE(S) NON VÉRIFIÉ(S) :

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Appareil Etanche	10	Absence de gaz : impossibilité de vérifier si l appareil est adapté au gaz.
Installation	6c	Absence de gaz : impossibilité de réaliser l étanchéité de l installation gaz

Etabli le 13/09/2023

Cachet:



Signature:

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

Rapport

BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com Web : https://batisain.bc2e.com Siret : 808 303 705 000 12





État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N°: 590206657

PROPRIETAIRE

SNC Geoxia Nord Ouest Nom: 15 rue pierre et marie curie Adresse: Ville: 59260 LEZENNES

1. MISSION

Adresse: 123 Route nationale **62670 MAZINGARBE** Ville:

_ot

2. DONNEUR D'ORDRE

SNC Geoxia Nord Ouest Nom: Adresse: 15 rue pierre et marie curie 59260 LEZENNES Ville:

1. MISSION

Maison Nbre pièces : Type:

Cadastre: Bâtiment: Lot secondaire: Porte: Date de visite : 13/09/2023 Escalier: **BOUNAIB** Reda

Accompagnateur: PAS Opérateur : Étage : **RDC**

D'ACCOMPAGNATEUR Bien meublé : OUI Référence client :

Installation électrique alimentée : NON Mise hors tension de l'installation possible : OUI

Distributeur d'électricité : ENEDIS Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire

Année de construction : 2010 Année de l'installation électrique : Non communiquée

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).



Scannez et téléchargez votre rapport Rapport

> n° de rapport : 590206657 ÉLECTRICITÉ : 1 sur 5 DDT: 7 sur 42



Siret: 808 303 705 000 12

3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC:

BOUNAIB Reda membre du réseau BC2F

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I CERT RUE DE LA TERRE VICTORIA -SAINT GREGOIRE, numéro de certification CPDI 4711 le : 27/10/2019 jusqu'au : 26/10/2024
- Assurance : ALLIANZ 62 490 415 Date de validité : 31/12/2023
- BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ 59830 BOUVINES Siret : 808 303 705 000 12

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'instlalation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boites de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéguation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ **DES PERSONNES:**

	ANOMALIES AVÉRÉES	SELON LES	DOMAINES
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
	1 - Appareil général de commande e	t de protection	on et son accessibilité :
néant	néant	néant	néant
2 - <u>I</u>	<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'ins</u>	tallation / Pris	se de terre et installation de mise à la terre :
néant	néant	néant	néant
3	- Dispositif de protection contre les surintensités ad	apté à la sect	ion des conducteurs sur chaque circuit :
néant	néant	néant	néant
4 - <u>Liaison</u>	équipotentielle et installation électrique adaptées au une bai	x conditions gnoire:	particulières des locaux contenant une douche ou
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels	s électriques présentant des risques de contacts dire condu	ects avec des cteurs :	éléments sous tension - protection mécanique des
B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		
	6 - Matériels électriques vétu	stes ou inada	nptés à l'usage :
néant	néant	néant	néant

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES					
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :					
néant	néant	néant	néant		
P3 - <u>Piscine privée et du bassin de fontaine</u> :					
néant	néant	néant	néant		

^(*) AVERTISSEMENT: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

n° de rapport : 590206657 ÉLECTRICITÉ : 2 sur 5 DDT: 8 sur 42

Rapport



BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE

Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

⁽³⁾ Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications tehniques utilisées

6. <u>AVERTISSEMENT PARTICULIER</u>:

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

Ш	a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection
	type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
	b1) poste à haute tension privé ou publique et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension
	situées dans le poste à haute tension privé ou publique)
	b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement er puissance surveillée

🗆 c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant

☐ d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
- le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)
- parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'avant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
	1 - Appareil général de commande et de prote	ction et son accessibilités :
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2 - <u>D</u>	ispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation	Prise de terre et installation de mise à la terre :
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentielrésiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.10 a)		de la visite.
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire correctement mise en oeuvre dans le cas de socles de prises de courant ou d'autres circuits non reliés à la terre	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
3	- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la	section des conducteurs sur chaque circuit :
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
4 - <u>Liaison é</u>	quipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions baignoire :	s particulières des locaux contenant une douche ou une
B.5.3.1	Mesure compensatoire à B.5.3 a) correctement mise en oeuvre	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	IC - Informations compléme	entaires :
B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
	V.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera

- (1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

 - "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
 "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;

-"L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.";
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)."
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier

"La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."

- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."

- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."

- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."

- "La méthode dite « amont-aval" ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."

- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle - toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport



Société

Co	onstatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :
	a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
	b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié :
	c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
	d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
	e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
	☐ 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
	2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
	3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
	4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
	g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
	h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
	i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
	entification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Néa	ant
Observat	ion ·
Type de Sensib	e disjoncteur de branchement : Monophasé 60/90 ilité : 500 mA nt de réglage : 90 A
	<u>LUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE</u> SIONNEL :
L'installation	n électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les
meilleurs dé	élais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

7. C PRO

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS:

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Appareil général de commande et de protection

Cet appreil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise a la terre

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques contact direct

Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassées...) présentent d'importants risques d'electrisation, voire d'électrocution.

Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ÉLECTRICITÉ : 4 sur 5 DDT: 10 sur 42



Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
BATI SAIN / BOUNAIB REDA
116 RUE DE MELCHAMEZ
59830 BOUVINES
06 60 32 69 09

Siret: 808 303 705 000 12 - code APE: 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 13/09/2023 État rédigé à : BOUVINES le : 13/09/2023 Nom : BOUNAIB Reda

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

©### 31470 12470

Scannez et téléchargez votre rapport

Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12 Rapport

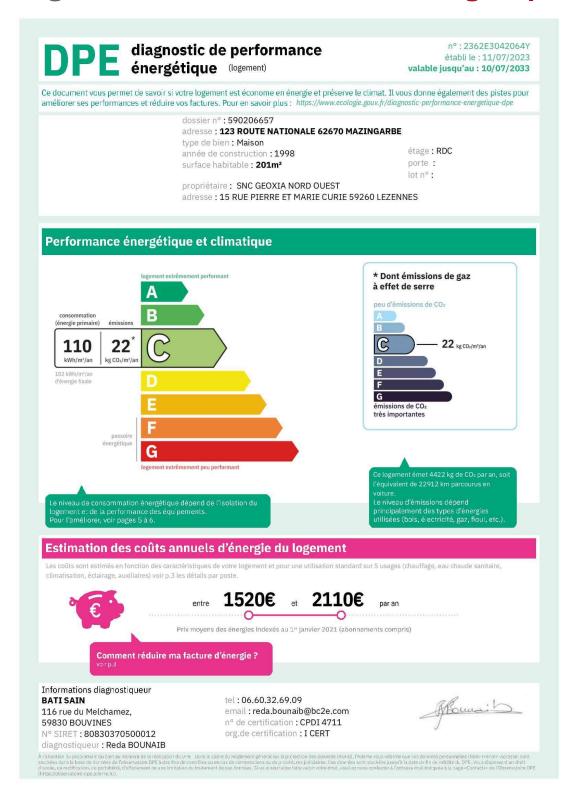
n° de rapport : 590206657 ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5 DDT : 11 sur 42







Diagnostic de Performance Énergétique



Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 1 sur 16 DDT : 12 sur 42





Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

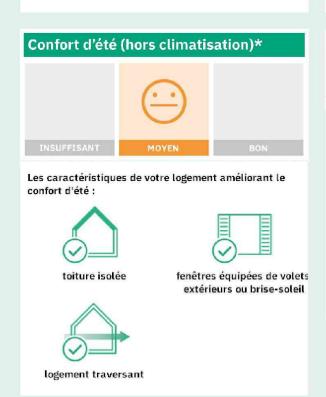
Schéma des déperditions de chaleur toiture ou ventilation plafond 36% 6% portes murs et fenêtres 17% 19% plancher bas ponts thermiques 20% 2%



Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B de 2001 à 2012



Production d'énergies renouvelables Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables Diverses solutions existent: chauffe eau pompe à chaleur thermodynamique panneaux solaires panneaux solaires photovoltaïques thermiques chauffage au réseau de bois chaleur vertueux géothermie

*Le niveau de confort d'été présenté lci s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Scannez et téléchargez votre rapport

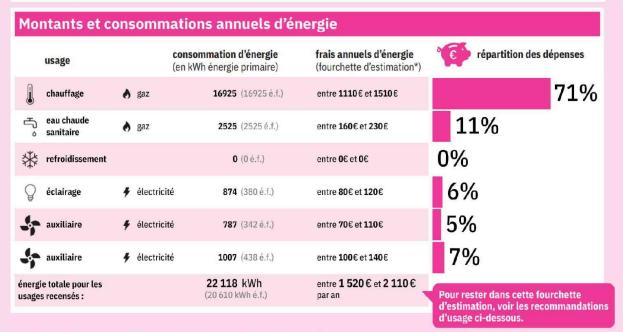


n° de rapport : 590206657 DPE: 2 sur 16 DDT: 13 sur 42



Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

Société



Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température 🔼 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 153 par jour. é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilitées.

🛕 Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture soit -280€ par an astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation. température recommandée en été → 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 153ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40&

63 l consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture soit -57€ par an

astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE: 3 sur 16 DDT: 14 sur 42



Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement description isolation Murs Sud Ouest, Sud Est, Nord Est, Nord Ouest en briques pleines simples | | murs donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Planchers en Dalle béton donnant sur bâtiment adjacent ou espace autre plancher bas bonne que d'habitation Combles aménagés sous rampant donnant sur paroi extérieure, isolé toiture/plafond Plafond avec ou sans remplissage donnant sur paroi extérieure, isolé Portes en métal avec moins de 30% de double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm) portes et fenêtre Fenêtres battantes pvc et double vitrage Portes-fenêtres battantes sans soubassement pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm) Fenêtres battantes bois ou bois métal et double vitrage

Vue	Vue d'ensemble des équipements				
		description			
	chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Chaudière gaz condensation (Année: 2010, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur			
	pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur			
4	eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 2010, non bouclé, de type instantané (système individuel)			
*	climatisation	Sans objet			
4	ventilation	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012			

Rapport





Siret: 808 303 705 000 12

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consomi sont essentiels.	mations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement
	type d'entretien
ventilation	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chuaffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Rapport

BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com Web : https://batisain.bc2e.com Siret : 808 303 705 000 12





Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ② de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 0 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 0 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels montant estimé : 5000 à 10000€ lot description performance recommandée toiture et combles Complément d'isolation de la toiture R >= 7.5m²K/W

2	Les travaux à envisager montant estimé : 5000 à 10000€							
	lot	description	performance recommandée					
	plancher bas	Complément d'isolation du plancher bas par le dessus sur local non chauffé	R >= 2.1m ² K/W					
\triangle	murs	Complément d'isolation par l'intérieur si isolation par l'intérieur existante	R >= 4.5m ² K/W					
	portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple-vitrage	Uw <= 1.3 W/m².K et Sw >= 0.3					
$\hat{\mathbf{u}}$	portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé avec double-vitrage	Uw <= 1.3 W/m².K et Sw >= 0.3					
4	ventilation	Installation d'un puits climatique avec échangeur						
т°	eau chaude sanitaire	Installation ECS solaire						
	chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur air/air						

Commentaires:



Web : https://batisain.bc2e.com Siret : 808 303 705 000 12 Scannez et téléchargez votre rapport

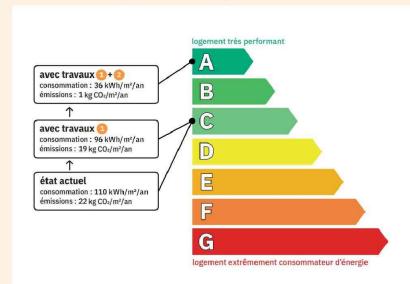
Rapport

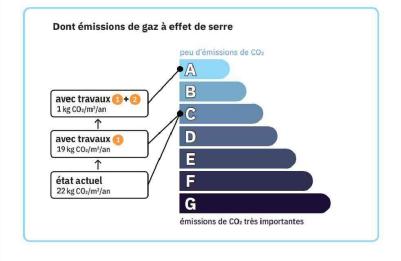
n° de rapport : 590206657 DPE : 6 sur 16 DDT : 17 sur 42



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux







Préparez votre projet!

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

france-renov.gouv.fr/espacesconseil-fr

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

france-renov.gouv.fr/aides





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Rapport





Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

p.7 **DPE / ANNEXES**

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I CERT, PARC EDONIA - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE

référence du logiciel validé : WinDPE v3 référence du DPE : 590206657 date de visite du bien: 11/07/2023

référence de la parcelle cadastrale : méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
ement		62670	
	données en ligne	25m	
bien	Observé / mesuré	Maison individuelle	
le construction	≈ Estimé	De 2001 à 2005	
habitable	Observé / mesuré	201m ²	
de niveaux	Observé / mesuré	3	
moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.50m	
	bien e construction habitable de niveaux	ment Cobservé/mesuré données en ligne bien Cobservé / mesuré e construction ⇒ Estimé habitable Cobservé / mesuré de niveaux Cobservé / mesuré	ment Observé/mesuré construction habitable de niveaux Observé / mesuré 3

Société

Scannez et téléchargez votre rapport



n° de rapport : 590206657 DPE: 8 sur 16 DDT: 19 sur 42



Siret: 808 303 705 000 12

Fiche technique du logement (suite)

		14-14-2-14-15-15-15-15-15-15-15-15-15-15-15-15-15-	0.01	i. Ale
		surface	Observé/mesuré	130
		type	Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation	Observé/mesuré	Oui
	plancher bas 1	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
	* 2,000-0003 (200-0000 kg/s - 200-0000 kg/s - 200-000)	épaisseur isolant	Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
		surface totale (m²)	Observé/mesuré	70
		surface opaque (m²)	Dobservé/mesuré	66.87 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Combles aménagés sous rampant
		type de toiture	Observé/mesuré	Combles aménagés
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
	toiture / plafond 1	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	Document fourni	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		inertie	○ Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	X Valeur par défaut	1
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	40
		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	40 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
		type de toiture	○ Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
	toiture / plafond 2	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	Document fourni	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		inertie	Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	X Valeur par défaut	1
	mur 1	surface totale (m²)	Observé/mesuré	37.5
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	25.74 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	23
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	Document fourni	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Sud Ouest

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 9 sur 16 DDT : 20 sur 42



Fiche technique du logement (suite)

mur 1 (suite)	plancher bas associé	D Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampan
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	57.5
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	51.66 (surface des menuiseries déduite)
	type	D Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	D Observé/mesuré	23
	isolation	D Observé/mesuré	Oul
	type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ
mur 2	épaisseur isolant	Document fourni	Inconnue
	année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	○ Observé/mesuré	Sud Est
	plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	○ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampan
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	60
	surface opaque (m²)	D Observé/mesuré	51.68 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	23
	isolation	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ
mur 3	épaisseur isolant	Document fourni	Inconnue
	année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampar
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	57.5
	type	Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)		23
	isolation		Oui
	type isolation	X Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	Document fourni	Inconnue
	année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bes sessif	O Observed Imperior	
	plancher bas associé	Cobservé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 10 sur 16 DDT : 21 sur 42



Fiche technique du logement (suite)

		mitoyenneté	Observé/mesuré	Parol extérieure
		surface	Observé/mesuré	1.94
	type	Observé/mesuré	Porte en métal avec moins de 30% de double vitrag	
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
porte 1		retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
		étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		mur affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines simples
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	Observé/mesuré	2
		surface	Observé/mesuré	1.76
		type	○ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	année vitrage	★ Valeur par défaut	A partir de 2006	
	étanchéité		Présence de joint	
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical	
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16	
	remplissage	Observé/mesuré	Argon	
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest	
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fanâtra	s / baie 2	nombre	Observé/mesuré	1
	e sur Mur 1)	surface	Observé/mesuré	3.36
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de paroi	Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
		étanchéité	Observé/mesuré	DBAILTERON-CHARLE HARACTER SERVENCE
			Observé/mesuré	Présence de joint Vertical
		inclinaison	ouserve/mesure ر	vertical

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 11 sur 16 DDT : 22 sur 42



Fiche technique du logement (suite)

	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1)	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	(suite)	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
		orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	D Observé/mesuré	2.94
		type	○ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
		localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage
<u> </u>	fenêtres / baie 3	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
Su	(Fenêtre sur Mur 1)	étanchéité	○ Observé/mesuré	Présence de joint
a		inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
6		épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	16
elc		remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
enveloppe (surre)		orientation	○ Observé/mesuré	Sud Ouest
D)		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques pleines simples
		donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	○ Observé/mesuré	2
		surface	○ Observé/mesuré	2.52
		type	○ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
		localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	○ Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
		étanchéité	○ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	fenêtres / baie 4	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	(Fenêtre sur Mur 2)	orientation		Sud Est

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 12 sur 16 DDT : 23 sur 42

Rapport



Fiche technique du logement (suite)

			0.01	•
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines simples
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	D Observé/mesuré	0.80
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 2)	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	16
		remplissage	D Observé/mesuré	Argon
		type de volets	○ Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
		orientation	Observé/mesuré	Sud Est
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun	
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques pleines simples
		donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	○ Observé/mesuré	2
		surface	Observé/mesuré	2.40
		type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage
		année vitrage	➤ Valeur par défaut	A partir de 2006
		étanchéité	○ Observé/mesuré	Présence de joint
		inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
	fenêtres / baie 6	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	(Fenêtre sur Mur 3)	orientation	Observé/mesuré	Nord Est
			**	
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport





Fiche technique du logement (suite)

	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques pleines simples
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	2
	surface	○ Observé/mesuré	1.76
	type	○ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
	localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 3)	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
(Shede and Pidi a)	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques pleines simples
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	2
	surface	Observé/mesuré	0.48
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage
fenêtres / baie 8	année vitrage	✓ Valeur par défaut	Jusqu'à 2005
(Fenêtre sur Plancher haut 1)	étanchéité		Présence de joint
volencestille, FISEL.	inclinaison	○ Observé/mesuré	Pente(75°> >25°)
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampa
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	uvillant our	Duscive/mesure	I GI OI CALCITCUI C

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 14 sur 16 DDT : 25 sur 42



Fiche technique du logement (suite)

	surface	○ Observé/mesuré	0.48
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
4	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
fenêtres / baie 9 (Fenêtre sur Plancher	localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
haut 1)	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	X Valeur par défaut	Jusqu'à 2005
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	○ Observé/mesuré	Pente(75°> >25°)
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	16
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampan
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	○ Observé/mesuré	1.21
	type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
	localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
fenêtres / baie 10	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	X Valeur par défaut	Jusqu'à 2005
(Fenêtre sur Plancher	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
haut 1)	inclinaison		Pente(75°> >25°)
		Observé/mesuré	
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Plancher haut 1 - Combles aménagés sous rampan
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
système de ventilation 1	Туре	Observé/mesuré	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012
venutation 1	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	7	Installation de chauffage seul classique
	surface chaufée	Observé/mesuré	201
	générateur type	Observé/mesuré	Chaudière gaz condensation

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 15 sur 16 DDT : 26 sur 42



Fiche technique du logement (suite)

	energie utilisée	Observé/mesuré	Gaz
systèmes de chauffage / Installation 1	température distribution	1	Moyenne/Radiateur à chaleur douce après 2000
	générateur année installation	Observé/mesuré	2010
	Pn saisi	1	23
	régulation	Observé/mesuré	Oui
	régulation installation type	Observé/mesuré	Radiateur eau chaude avec robinet thermostatique
	émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	Observé/mesuré	2010
	distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<6 isolé
	en volume habitable	Observé/mesuré	Oui
	nom du générateur	Observé/mesuré	Chaudière gaz condensation
	numéro d'intermittence	Observé/mesuré	1
	émetteur	Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Mixte
	nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	3
	numéro	1	1
pilotage 1	équipement	Observé/mesuré	Central avec minimum de température
	chauffage type	○ Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	○ Observé/mesuré	Sans
	système	○ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	production type	○ Observé/mesuré	Production par chaudière gaz mixte
	installation type	○ Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	○ Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	energie	○ Observé/mesuré	Gaz
	chaudière type	○ Observé/mesuré	Condensation
systèmes d'eau chaude sanitaire /	ancienneté	○ Observé/mesuré	2010
Installation 1	regulation	○ Observé/mesuré	Oui
	bouclage réseau	○ Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	○ Observé/mesuré	Instantanée
	générateur de chauffage associé	Observé/mesuré	Générateur 1
	nombre de niveau	Observé/mesuré	3
	Pn saisi	Observé/mesuré	23

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

n° de rapport : 590206657 DPE : 16 sur 16 DDT : 27 sur 42

Rapport







Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : 590206657 Pour le compte de BATI SAIN Date de réalisation : 13 septembre 2023 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
du 17 juillet 2023.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 123 Rte nationale 62670 Mazingarbe

Référence(s) cadastrale(s):

AH0148

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

SNC Geoxia Nord Ouest



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat de la procédure	Date	Vot	re immeuble	
Etat de la procédure	Date	Concornó		_
		Concerne	Travaux	Réf.
approuvé	04/09/2007	non	non	p.4
approuvé	20/03/2007	non	non	p.4
approuvé	20/03/2007	non	non	p.4
approuvé	20/03/2007	non	non	p.4
té : 2 - Faible		oui) = 1	
ible avec facteur de transfert (2)		non	(8)	-
	approuvé approuvé té : 2 - Faible	approuvé 20/03/2007 approuvé 20/03/2007 té : 2 - Faible (1)	approuvé 20/03/2007 non approuvé 20/03/2007 non té : 2 - Faible oui	approuvé 20/03/2007 non non approuvé 20/03/2007 non non té : 2 - Faible oui -

Société

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 1 sur 14 DDT : 28 sur 42



Siret: 808 303 705 000 12





Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Résiduel
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	.*
Basias, Basol, Icpe	Oui	10 sites* à - de 500 mètres

^{*}ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 2 sur 14 DDT : 29 sur 42



⁽¹⁾ Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

⁽²⁾ Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)					
Risques		Concerné	Détails		
[mondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non			
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).		
Installation nucléaire		Non	-		
Mouvement de terrain		Non			
	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés		
Pollution des sols, des eaux	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.		
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.		
Cavités souterraines		Non	-		
Canalisation TMD		Non	-		

Source des données : https://www.georisques.gouv.fr/

Rapport

Société





SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble	6
Déclaration de sinistres indemnisés	7
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	8
Annexes	9

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 4 sur 14 DDT : 31 sur 42





État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bio	en immobilier (bâti ou non bâti) 0148				Document réalisé	le: 13/09/2023
123 Rte nationa	e 62670 Mazingarbe					
Situation de l'ir	nmeuble au regard de plans de prévention des risq	ues naturels [PPRn]				
L'immeuble es	t situé dans le périmètre d'un PPRn t situé dans le périmètre d'un PPRn t situé dans le périmètre d'un PPRn	prescrit appliqué par anticipation approuvé			oui _ oui _ oui _	non x non x non x
Mouve	turels pris en compte sont liés à : Inondation	Remontée de nappe Séisme Séisme	Subm	(les risques grisés ne font pa iersion marine Cyclone Cyclone	A Eruption vo	valanche Dicanique
	t concerné par des prescriptions de travaux dans le règ aux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été re	A CONTRACTOR OF STATE OF THE ST			oui _ oui _	non X
Situation de l'in	nmeuble au regard de plans de prévention des risq	ues miniers [PPRm]				
L'immeuble es L'immeuble es Les risques m	t situé dans le périmètre d'un PPRm t situé dans le périmètre d'un PPRm t situé dans le périmètre d'un PPRm niers pris en compte sont liés à : Risque miniers Affaissement Dilution des sols Pollution des eaux t concerné par des prescriptions de travaux dans le règaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été r			(les risques grisés ne tont pa Tassement		n de gaz
Situation de l'ir	nmeuble au regard de plans de prévention des risq	ues technologiques [PPRt]				_
L'immeuble es Les risques te F L'immeuble es L'immeuble es Si la transactic Si la transactic est exposé air	t situé dans le périmètre d'un PPRt t situé dans le périmètre d'un PPRt chnologiques pris en compte sont fiés à : lisque Industriel Effet thermique t situé en secteur d'expropriation ou de délaissement t situé en zone de prescription in concerne un logement, les travaux prescrits ont été i in ne concerne pas un logement, l'information sur le tyr si que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à êter par le vendeur / balleur, déponible auprès de la Préfecture mmeuble au regard du zonage sismique règlementa	éalisés se de risques auxquels l'immeuble l'acte de vente ou au contrat de locati	ion*	(les risques grisés ne l'ont pa Effet toxique		non X
-	t situé dans une zone de sismicité classée en :		ne 2 X	zone 3	zone 4	zone 5
			aible	Modérée	Moyenne	Forte
Situation de l'in	nmeuble au regard du zonage règlementaire à pote	ntiel radon				
	situe dans une zone à potentiel radon :	zone 1 Faible	100000000000000000000000000000000000000	ec facteur de transfer		zone 3 Significatif
	ative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite		phe naturell	e, minière ou techno	2 32 3	
	donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'ul éter par le vendeur / bailleur	ne catastrophe N/M/T*			oui _	non
	ative à la pollution des sols					
	t situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) rne cette commune à ce jour				oui _	non x
Situation de l'in	nmeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)					
L'immeuble es oui, à h L'immeuble es L'immeuble es	t situé sur une commune concernée par le recul du trait t situé dans une zone exposée au recul du trait de côte orizon d'exposition de 0 à 30 ans oui t concerné par des prescriptions applicables à cette zo t concerné par une obligation de démolition et de remis- ter par le vendeur / balleur	identifiée par un document d'urbanis , à horizon d'exposition de 30 à 100 a ne		non 🗔	oui	
Parties concern	nées					
Vendeur	SNC Geoxia Nord Ouest		à		le	
Acquéreur			à		le	
Attention ! S'ils n'in mentionnés par cel	pliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas état.	connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans	les divers documen	ts d'information préventive et	concerner le bien immobilie	r, ne sont pas

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 5 sur 14 DDT : 32 sur 42



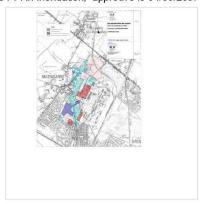




Cartographies ne concernant pas l'immeuble

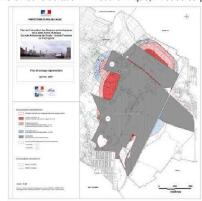
Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRn Inondation, approuvé le 04/09/2007



Le PPRt multirisque, approuvé le 20/03/2007

Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression, Effet toxique



BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com Web : https://batisain.bc2e.com Siret : 808 303 705 000 12

Société



Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 6 sur 14 DDT : 33 sur 42







Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/05/2016	31/05/2016	20/07/2016	
Par remontées de nappes phréatiques	01/02/2013	25/04/2013	02/08/2013	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain	01/01/2001	03/04/2001	27/10/2001	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/07/1995	10/07/1995	28/01/1996	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain	25/01/1995	22/06/1995	09/09/1995	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/1993	28/02/1994	25/06/1994	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/01/1988	25/02/1988	13/08/1988	

Préfecture : Arras - Pas-de-Calais	Adresse de l'immeuble :
Commune : Mazingarbe	123 Rte nationale
	Parcelle(s): AH0148
	62670 Mazingarbe
	France
Etabli le :	
Vendeur :	Acquéreur :

Société

BATI SAIN / BOUNAIB REDA
116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES
33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE
Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com
Web : https://batisain.bc2e.com

Siret: 808 303 705 000 12



Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 7 sur 14 DDT : 34 sur 42







Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par BATI SAIN en date du 13/09/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 17/07/2023 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental du 17 juillet 2023
- > Cartographies :
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

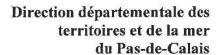
Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 8 sur 14 DDT : 35 sur 42







Liberté Égalité Fraternité

Service de l'Environnement Unité Gestion des Risques

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ABROGEANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 AVRIL 2022 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SOUMIS A DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment l'article 236 ;

Vu le décret n° 2022-1289 du 1^{er} octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-29 portant délégation de signature à Monsieur Christophe MARX, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais :

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-du-Calais ;

1



Rapport

Web : https://batisain.bc2e.com Siret : 808 303 705 000 12

ARRÊTE

Article 1:

L'arrêté préfectoral du 14 avril 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques est abrogé.

Article 2:

Une copie du présent arrêté est adressé à l'ensemble des maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché dans les mairies des communes concernées et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais, accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) dans la sous-rubrique « recueil des actes administratifs ».

Mentions de l'arrêté et de ses modalités de consultation sont insérées dans un journal diffusé dans le département.

Article 3:

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4:

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arras, les Sous-Préfètes des arrondissements de Montreuil-sur-Mer et de Calais, les Sous-Préfets des arrondissements de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Lens et Saint-Omer et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARRAS, le 17 JUIL, 2023

le Préfet,

2

Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12





Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)



Le zonage sismique sur ma commune

Zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011 (art. D. 563-8-1 du code de l'environnement Zones de sismicité 1 (très faible) 2 (faible) 3 (modérée) 4 (movenne) 5 (forte)

Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3 4		5
_		Aucune exigence				
=		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone5
	E.	Aucune exigence Eurocode 8				
Ш		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux:

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? -> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme ? --> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme

Société

Scannez et téléchargez votre rapport

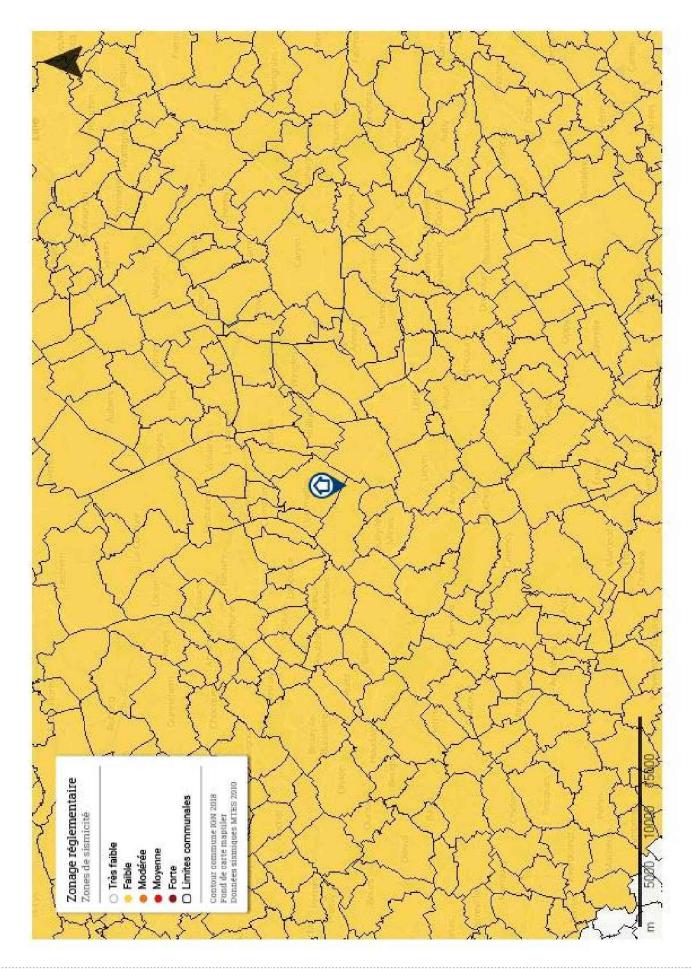
Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP: 11 sur 14 DDT: 38 sur 42





Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12



Société

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 12 sur 14 DDT : 39 sur 42







Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



zone à potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Qu'est-ce que le radon?

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m3, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux);
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

1/2

33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com

Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

Société



Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 13 sur 14 DDT : 40 sur 42





Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des trayaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr Ministère de la santé et de la prévention : https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon Au niveau régional :

> ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr DREAL (logement) : https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Mai 2023

article L.125-5 du code l'environnement

Société

Siret: 808 303 705 000 12

Scannez et téléchargez votre rapport

Rapport

n° de rapport : 590206657 ERP : 14 sur 14 DDT : 41 sur 42









Attestations RCP et Certifications

Diagnostiqueur Immobilier Certificat de compétences

N° CPDI4711

Version 005

soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que

La Compagnie Allanz I A.R.D dont le Siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex 542 110 291 RCS Nanterre atteste que :

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services Attestation RC Professionnelle Diagnostioueurs immobilia

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n°62 490 415

qui a pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat a pour objet de

Monsieur BOUNAIB Reda 116 RUE MELCHAMEZ

Monsieur BOUNAIB Reda

dispositif de certification de selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR

les missions suivantes:	
pour	
mmobiliers	
diagnostics	
sant des	
personnes realisant des diagnostics immobiliers pour	

Date d'effet : 27/10/2019 - Date d'expiration : 26/10/2024 Date d'effet : 19/11/2019 - Date d'expiration : 26/10/202 Amiante Sans Mention Amiante avec mention Amiante sans mention

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de Date d'effet : 15/05/2019 - Date d'expiration : 14/05/2024 DPE tout type de

Date d'effet : 15/05/2019 - Date d'expiration : 14/05/2024

DPE individuel

Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 27/10/2019 - Date d'expira

Gaz

Date d'effet : 27/10/2019 - Date d'expiration : 26/10/2024 Date d'effet : 27/10/2019 - Date d'expiration : 26/10/2024 Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

En foi

2

arc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

satisfaire aux obligations édicées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance

construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents

La présente attestation valable, sous réserve du palement des cotisations, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite

uquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sc 'indemnité (résiliation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Fait à Paris le 19 décembre 2022

Allianz (II)

Société

BATI SAIN / BOUNAIB REDA 116 RUE DE MELCHAMEZ - 59830 BOUVINES 33 BOULEVARD MONTEBELLO - 59000 LILLE Tel : 06 60 32 69 09 | Mail : reda.bounaib@bc2e.com

Web: https://batisain.bc2e.com Siret: 808 303 705 000 12

n° de rapport : 590206657 DDT : 42 sur 42